Image not found or type unknown

Facture de régularisation sur les 4 dernières années

Par **ivoyages**, le **19/05/2011** à **09:35**

Bonjour,

Pour ma comptabilité, je passe par un cabinet comptable depuis la création de l'entreprise en 2007.

Je viens de recevoir une facture de régularisation pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010.

Ce qui m'interpelle :

- le délai de réaction pour demander une régularisation.
- le chiffre tout rond (2000,00 €) me laissant penser à un calcul à la va vite
- l'absence de justification

Cette facture est-elle légale ? Peut-on demander une régularisation après plusieurs années ? Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre éclairage.

Grégory

Par **fra**, le **19/05/2011** à **09:58**

Bonjour, Monsieur,

Vous avez, au moins, le droit de demander toute justification de ce rappel par un document écrit détaillé, en premier lieu.

Par **ivoyages**, le **19/05/2011** à **10:34**

Je l'ai fait ce matin par mail. Je suis en attente de leur réponse.

Mais n'y a t-il pas un délai au delà duquel il n'est pas possible de demander une régularisation

de facture ? Je trouve l'attitude et le rapport au client plus que désinvolte !

Par **fra**, le **19/05/2011** à **13:57**

Sans justification, je suis d'accord avec vous et j'irai plus loin : la facture doit être négociable car l'erreur doit venir de leurs services.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés